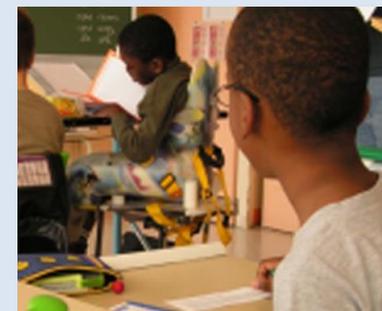


9^{ème} journée « dys »

Samedi 10 octobre 2015



L'accompagnement académique des orientations nationales



Données
statistiques

- Enquêtes ministérielles

L'école
inclusive

- Les élèves à besoins
éducatifs particuliers

Une feuille de
route
académique

- Le parcours de scolarisation
des élèves en situation de
handicap



Données statistiques

Exploitation des résultats
des enquêtes DGESCO/DEPP
relative aux élèves handicapés scolarisés
dans les établissements publics et privés



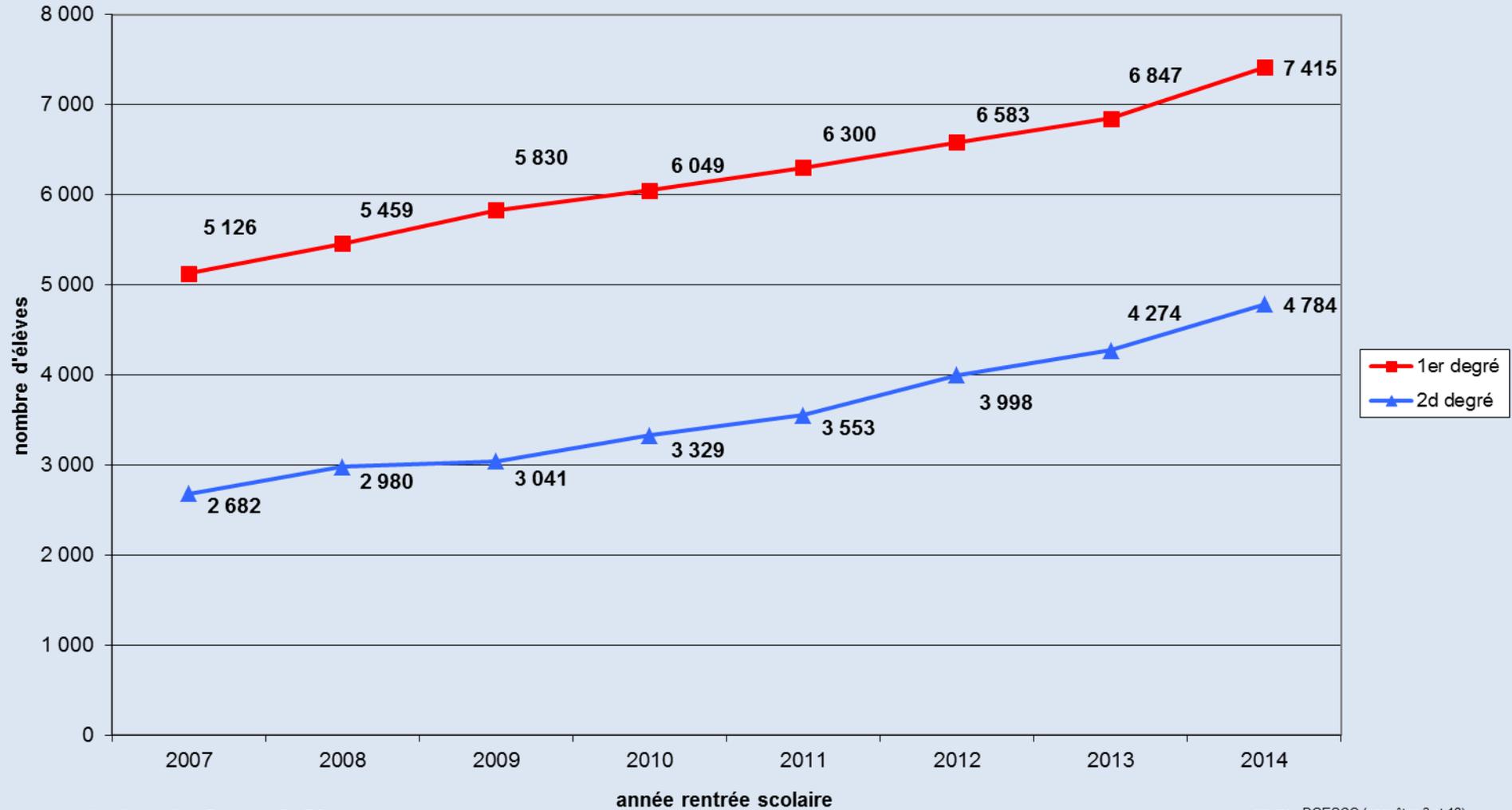
Enquêtes 3 & 12

2014-2015

Evolution des élèves scolarisés en milieu ordinaire

2011-2012	9 853 élèves ont un PPS	
2012-2013	10 581 élèves ont un PPS	+ 728
2013-2014	11 121 élèves ont un PPS	+ 540
2014-2015	12 199 élèves ont un PPS	+ 1078
Au total	2,32 % d'élèves ont un PPS	

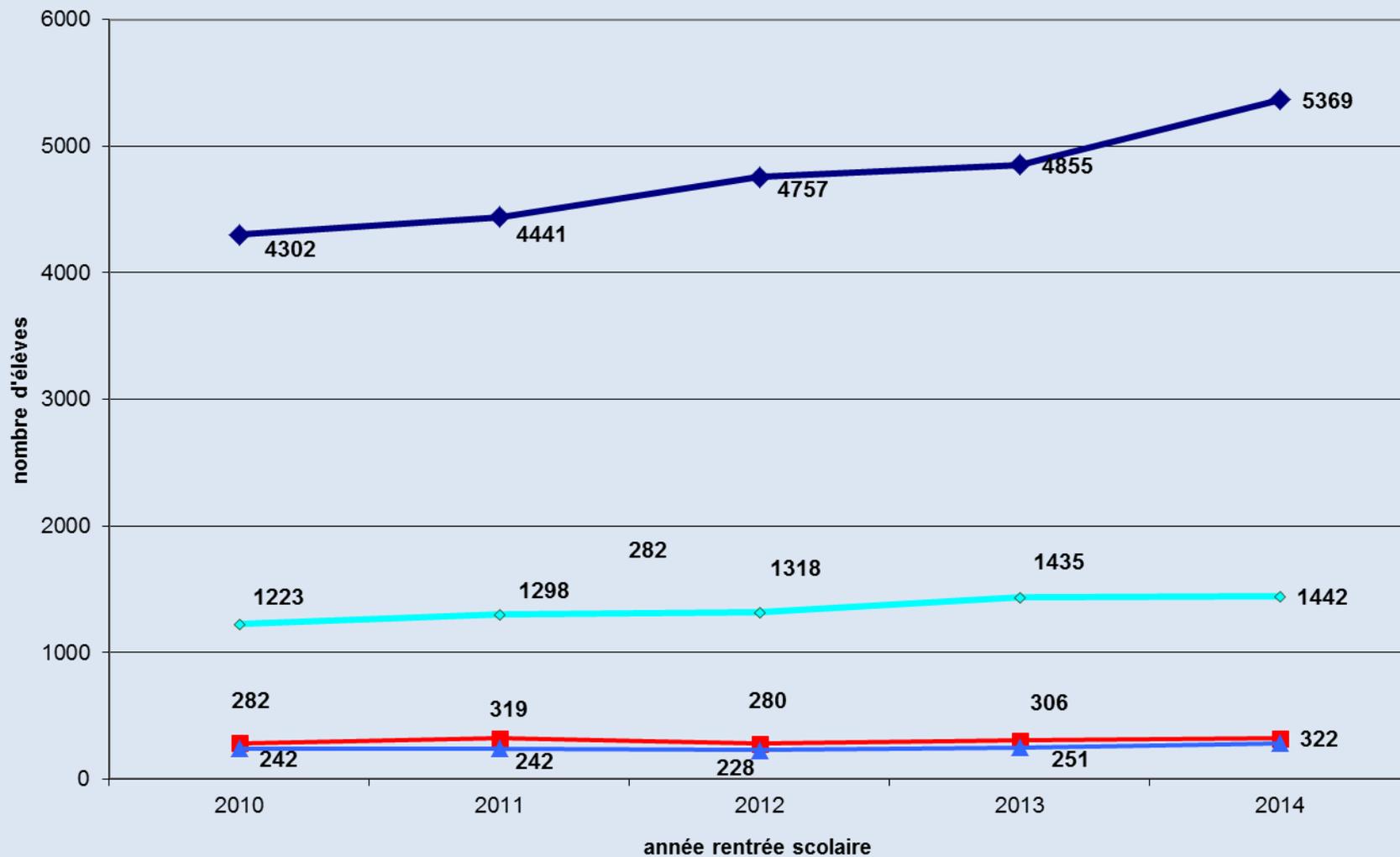
Effectif élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie d'Aix-Marseille



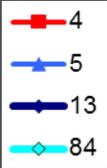
Académie d'Aix-Marseille / Rectorat/ DAEC

source : DGESCO (enquêtes 3 et 12)

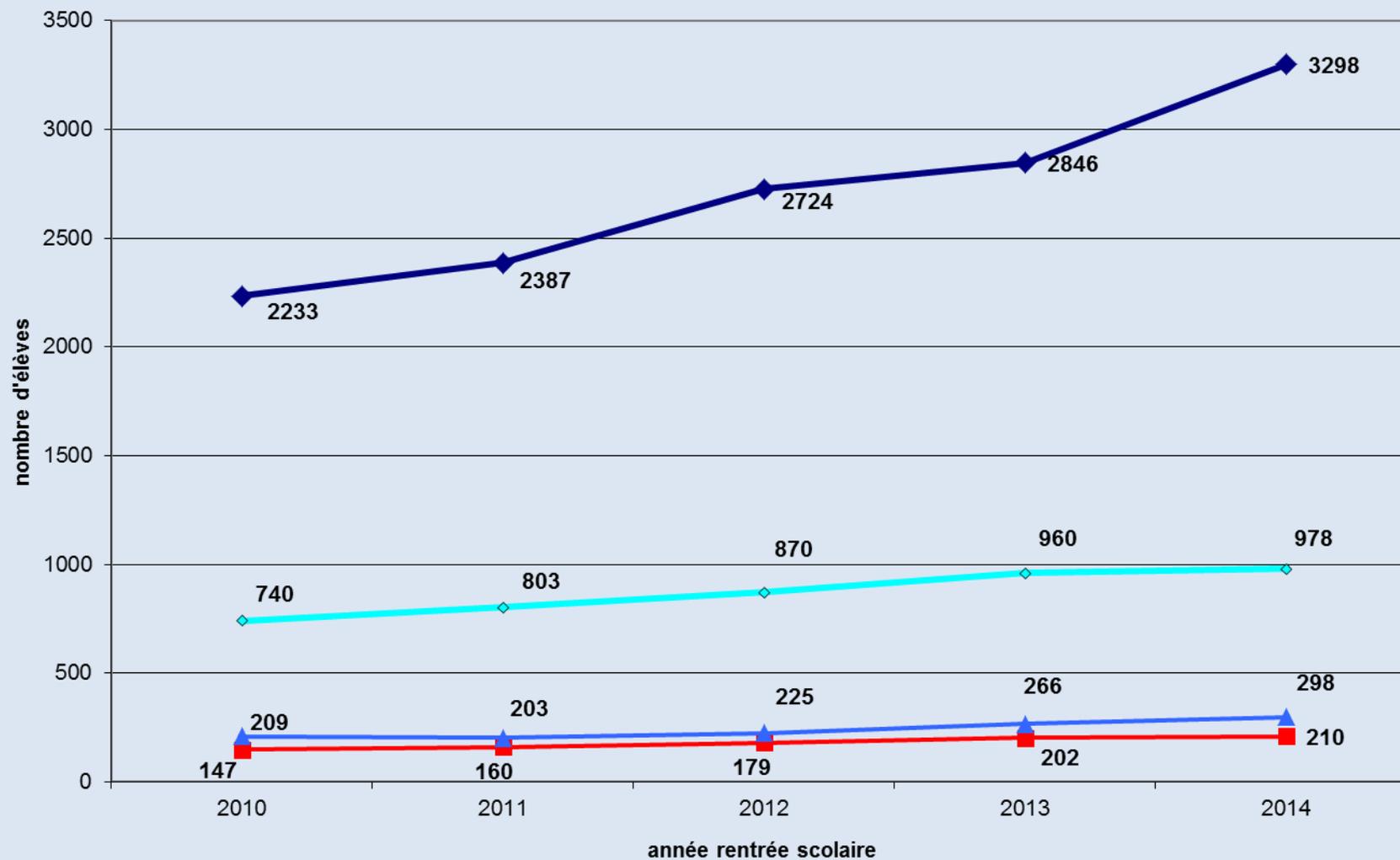
Effectif des élèves du premier degré en situation de handicapés scolarisés par département de l'académie d'Aix-Marseille



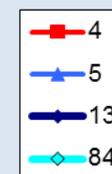
BDR → 72 %



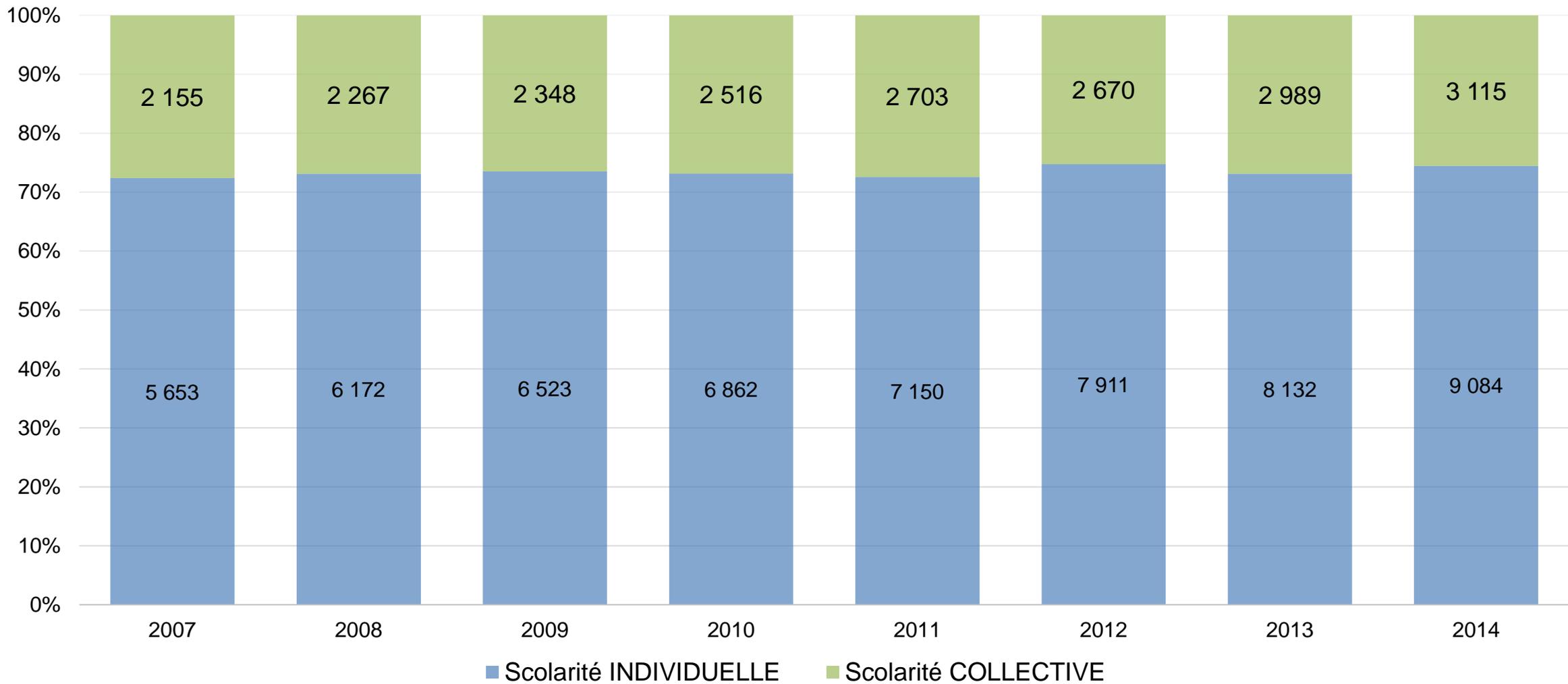
Effectif des élèves du second degré en situation de handicapés scolarisés par département de l'académie d'Aix-Marseille



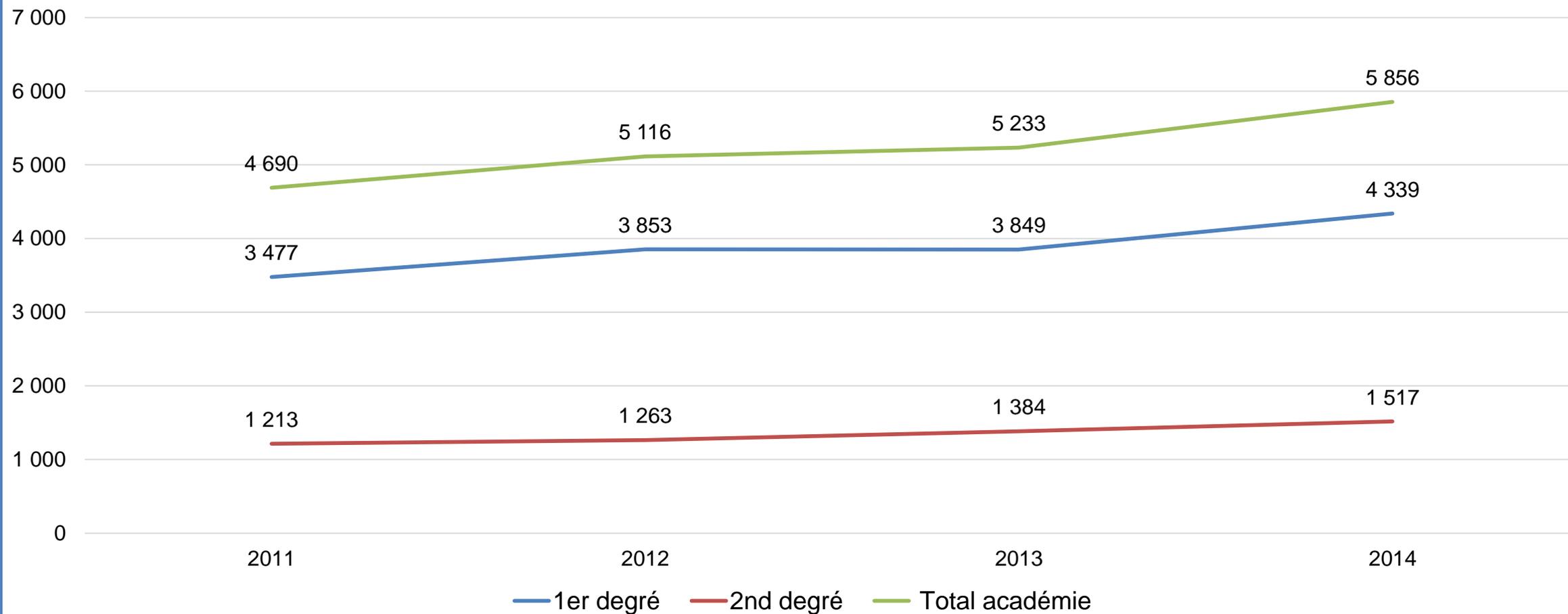
BDR → 69 %



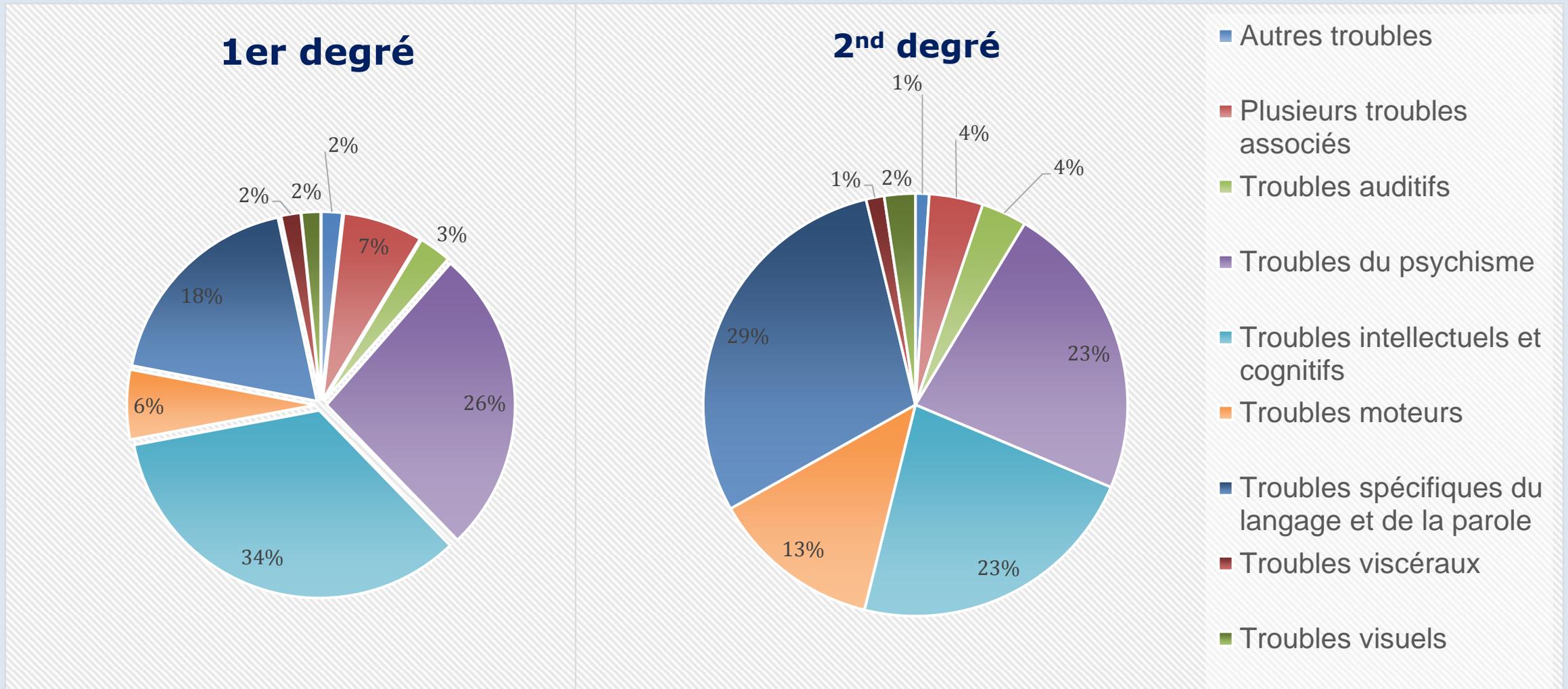
TOTAL ACADÉMIE



Effectifs des élèves accompagnés

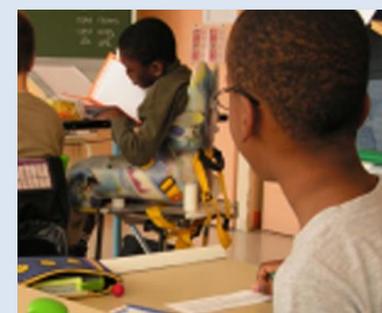


Répartition par types de troubles



L'école inclusive

Construire les parcours des élèves
au sein d'une école inclusive



Une politique d'inclusion scolaire

La loi de 2005

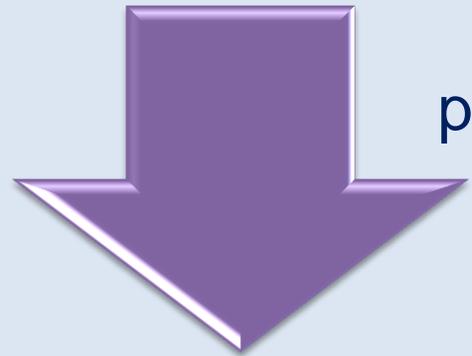
Le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire

La loi de 2013

Tous les acteurs sont engagés dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.



Des évolutions pour les élèves
à besoins particuliers



Des besoins éducatifs
particuliers liés à des situations
singulières permanentes,
temporaires ou évolutives....



....Au handicap :
champ d'application de la
loi du 11 février 2005

**L'école
inclusive**

PAI

Projet d'accueil
individualisé

PPS

Projet personnalisé de
scolarisation



PAP

Plan d'accompagnement
personnalisé

PPRE

Programme personnalisé
de réussite éducative



Mise en œuvre académique

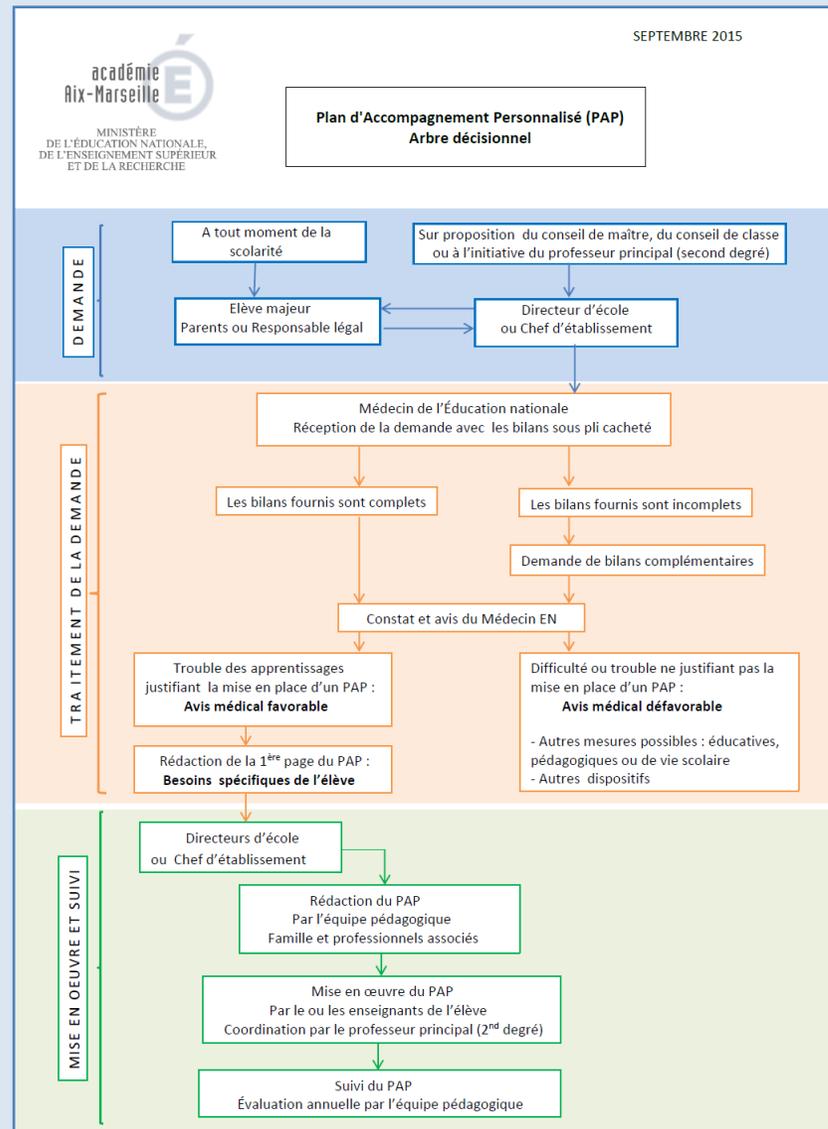


Une réponse pour tous les élèves du premier et du second degrés présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages.

L'arbre décisionnel



Procédure





Deux supports

- Le dossier de demande

académie Aix-Marseille MARS 2015
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Année Scolaire : 20.../20...
Mentions obligatoires à remplir par l'élève (mineur) ou sa famille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :
Nom et prénom : Date de naissance :
Sexe : M F École ou établissement : Classe :
REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) :
Nom et Prénom : M. Mme. M. et Mme.
Adresse(s) :
Ville(s) :
Téléphone(s) :

Quelles prises en charges actuelles ou anciennes ont été ou sont effectuées (orthophonie, psychomotricité, psychologue...)?
Préciser :
Un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) a-t-il été mis en place par les enseignants ?
 non oui (si oui, joindre le document)
Un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)
Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un protocole d'aménagement pédagogique pour dyslexie, dysgraphie, trouble du langage a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Je, soussigné(e) :
sollicite la mise en place d'un PAP (article 37 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, circulaire n°2015-016 du 22.1.2015, BOEN n°5 du 29 janvier 2015).

Fait à le
Signature de l'élève ou de sa famille

- Le livret d'adaptations et aménagements

académie Aix-Marseille
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Plan d'accompagnement personnalisé
Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :
Date de naissance :
Responsables légaux :
Adresse :
Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)
Points d'appui pour les apprentissages :
Conséquences des troubles sur les apprentissages :

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie Aix-Marseille - BO n° 5 du 29 janvier 2015 1 / 12

Un formulaire académique



Demande

académie
Aix-Marseille

MARS 2015

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Année Scolaire : 20...../20.....

Mentions obligatoires à remplir par l'élève (majeur) ou sa famille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :

Nom et prénom : Date de naissance :

Sexe : M F École ou établissement : Classe :

REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) :

Nom et Prénom : M..... Mme..... M.et Mme.....

Adresse(s) :

Ville(s) :

Téléphone(s) :

Quelles prises en charges actuelles ou anciennes ont été ou sont effectuées (orthophonie, psychomotricité, psychologue...)?
Préciser :

Un **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) a-t-il été mis en place par les enseignants ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) ou un protocole d'aménagement pédagogique pour dyslexie, dysphasie, trouble du langage a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Je, soussigné(e).....
sollicite la mise en place d'un PAP (Article 37 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, circulaire n°2015-016 du 22.1.2015, BOEN n°5 du 29 janvier 2015).

Fait à.....le.....
Signature de l'élève ou de sa famille

decin de l'Education nationale
professeur principal)

n sur une échelle de 1 à 4)

REMARQUES PARTICULIERES

titr.



La demande de la famille

Mentions obligatoires à remplir par l'élève (majeur) ou sa famille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :

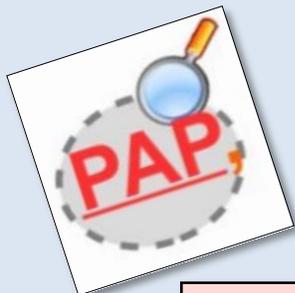
Nom et prénom : **Date de naissance :**

Sexe : M F **École ou établissement :** **Classe :**

REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) :

Nom et Prénom : M..... Mme..... M.et Mme.....

Adresse(s) :



La demande : informations pédagogiques

DIFFICULTES ET DOMAINES DE REUSSITE (indiquer selon la cotation sur une échelle de 1 à 4)

1=Maîtrise - 2=Maîtrise partielle - 3=Maîtrise avec aide - 4= non maîtrisé

DOMAINES DE COMPETENCES	COMPETENCES	REMARQUES PARTICULIERES
Langage oral - Communication - Compréhension orale - Expression orale - Lexique - Syntaxe	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Langage écrit - Lecture de texte et d'énoncé - Compréhension de texte et d'énoncé - Production d'écrit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	



L'avis du médecin

Le médecin porte un avis sur la réalité des troubles et la mise en place d'un PAP

Cet avis s'appuie sur des bilans médicaux et paramédicaux

AVIS DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Au vu des bilans fournis,

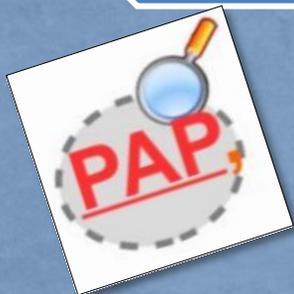
- J'émet un avis favorable à l'élaboration d'un PAP.
- J'émet un avis défavorable à l'élaboration d'un PAP, les difficultés relevant d'un autre dispositif.

Nom, prénom du médecin :

Date :

Signature :

Un cadre national



Elaboration

académie Aix-Marseille
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :
Date de naissance :

Responsables légaux :
Adresse :

_____ (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie Aix-Marseille – BO n° 5 du 29 janvier 2015 1 / 12

Un PAP format PDF renseignable informatiquement est en ligne sur Eduscol
<http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>



L'avis du médecin

Le médecin précise les besoins de l'élève.

Ces besoins spécifiques sont inscrits sur la première page du PAP

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Sur la première page du livret PAP

Le document suit l'élève, c'est un outil de liaison

MATERNELLE

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités

Visibilité et clarté des affichages

Adaptations transversales :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					
Utiliser un code couleur par matière					

Pour toutes les disciplines :

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				

Pour toutes les disciplines :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)			

Il présente une liste des possibilités d'aménagements

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, etc.)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Exemples

Mathématiques :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Un bilan des aménagements : au moins à chaque changement de cycle



Évaluation

Bilan des aides apportées au collège :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :



Accompagnement académique

- ✓ Modalités académiques de mise en œuvre : bulletin académique
- ✓ Evolution des PAI « Dys » et des protocoles d'aménagement pédagogiques : un seul document
- ✓ Accompagnement en terme de formation : inspecteurs, personnels de direction, enseignants...
- ✓ Evolution du groupe d'appui (Team-dys)
- ✓ Equipe pour les troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Une feuille de route académique

pour la
scolarisation des
élèves en situation
de handicap





Un nouveau projet académique

- ✓ Agir pour la réussite des élèves
- ✓ Promouvoir l'équité
- ✓ Favoriser l'ouverture de l'Ecole pour préparer le futur citoyen

La feuille de route académique

3 axes prioritaires

Renforcer et organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels

Garantir la continuité des parcours

Favoriser la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'Education nationale

Développer un volet pluri-catégoriel et interinstitutionnel

« scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers »



1 - Renforcer la coopération

2 - Garantir la continuité des parcours

3 - Renforcer la formation

Feuille de route académique

Renforcement du partenariat avec les associations

Accompagnement de la mise en œuvre des unités d'enseignement externalisées et des unités autisme

- ✓ Professionnalisation du métier d'accompagnants des élèves en situation de handicap : dispositifs de formation et « cédéïsation »
- ✓ Evolution des unités localisées pour l'inclusion scolaire : vers une meilleure insertion professionnelle
- ✓ Délocalisation des unités d'enseignement
- ✓ Création des unités d'enseignement autisme en maternelle

Rentrée 2015 :
4 délocalisations
1 UEM

Promotion de la
scolarisation en
milieu ordinaire

1 - Renforcer la coopération

2 - Garantir la continuité des parcours

3 - Renforcer la formation

Feuille de route académique

Dispositif d'orientation
pour les élèves de
terminale

Liaison avec
l'enseignement
supérieur

Développement de la
passerelle handicap
école-entreprise

Les dispositifs collectifs

2009

CLIS

Classes pour l'inclusion scolaire
dans les écoles élémentaires

Circulaire n° 2009-087 du 17/07/2009

2010

ULIS

Unités localisées pour l'inclusion
scolaire dans les établissements
du 2nd degré

Circulaire n° 2010-088 du 18/06/2010

Rentrée 2015 :
ULIS école
ULIS collège
ULIS lycée

*Circulaire n° 2015-129
du 21/08/2015*

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

Un dispositif ouvert

Pour des élèves nécessitant un enseignement adapté

.... dans le cadre de regroupement en plus des aménagements et adaptations pédagogiques en classe

Un projet pédagogique

Volet du projet d'établissement ou d'école....

....pour la mise en œuvre des projets personnalisés d'orientation

Un coordonnateur

Mission d'enseignement en regroupement....

.... de coordination et de conseil en qualité de personne-ressource

Des réponses cohérentes aux besoins des élèves

TFC

- Troubles des fonctions cognitives ou mentales

TSLA

- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages

TED

- Troubles envahissants du développement (dont l'autisme)

TFA

- Troubles de la fonction auditive

TFV

- Troubles de la fonction visuelle

TFM

- Troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

TMA

- Troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante)

Le maillage académique se poursuit

- ✓ 193 dispositifs en école
- ✓ 91 dispositifs en collège
- ✓ 27 dispositifs en lycée

Les unités
localisées pour
l'inclusion
scolaire

Passerelle Handicap Ecole-Entreprise – PH2E



« PH2E » : Orientations académiques

Objectifs

Faciliter l'orientation des élèves et étudiants en situation de handicap

Contribuer à la prévention du décrochage scolaire

Augmenter la qualification et l'employabilité des jeunes

Favoriser l'insertion professionnelle dans un emploi durable

« PH2E » : Orientations académiques

Public concerné

Elèves avec un projet personnalisé de scolarisation (PPS), étudiants en situation de handicap, apprentis avec reconnaissance qualité de travailleur handicapé (RQTH)

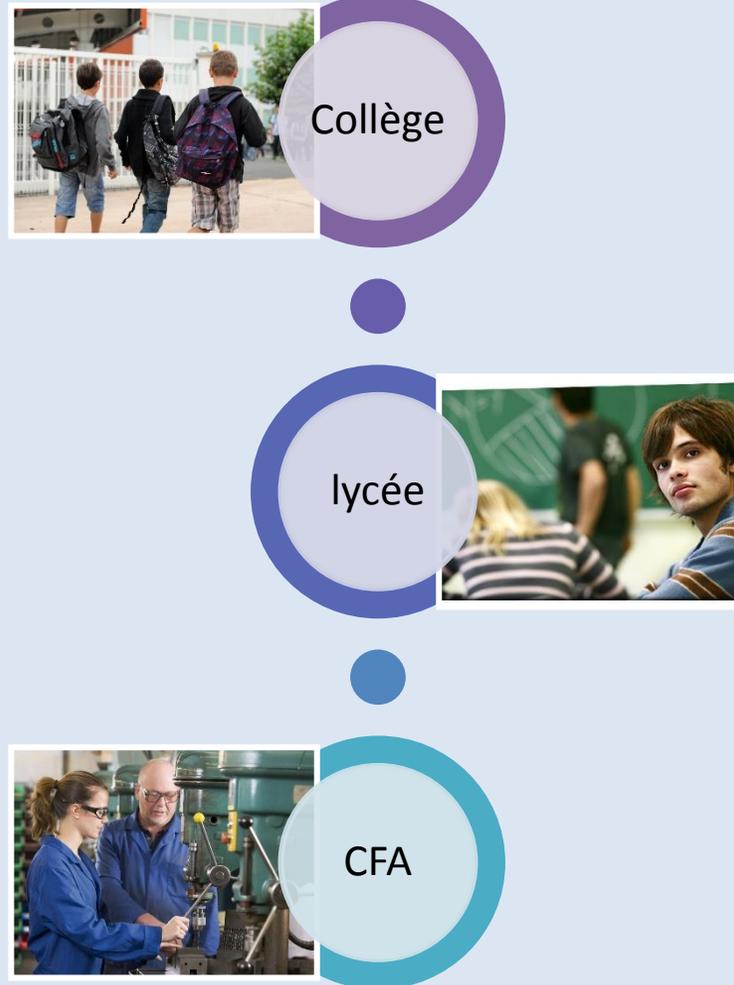
Familles, associations

Communauté éducative : inspecteur, professeur, coordonnateur d'ULIS, enseignant référent de scolarité, conseiller d'orientation psychologique, personnel de direction, conseiller principal d'éducation

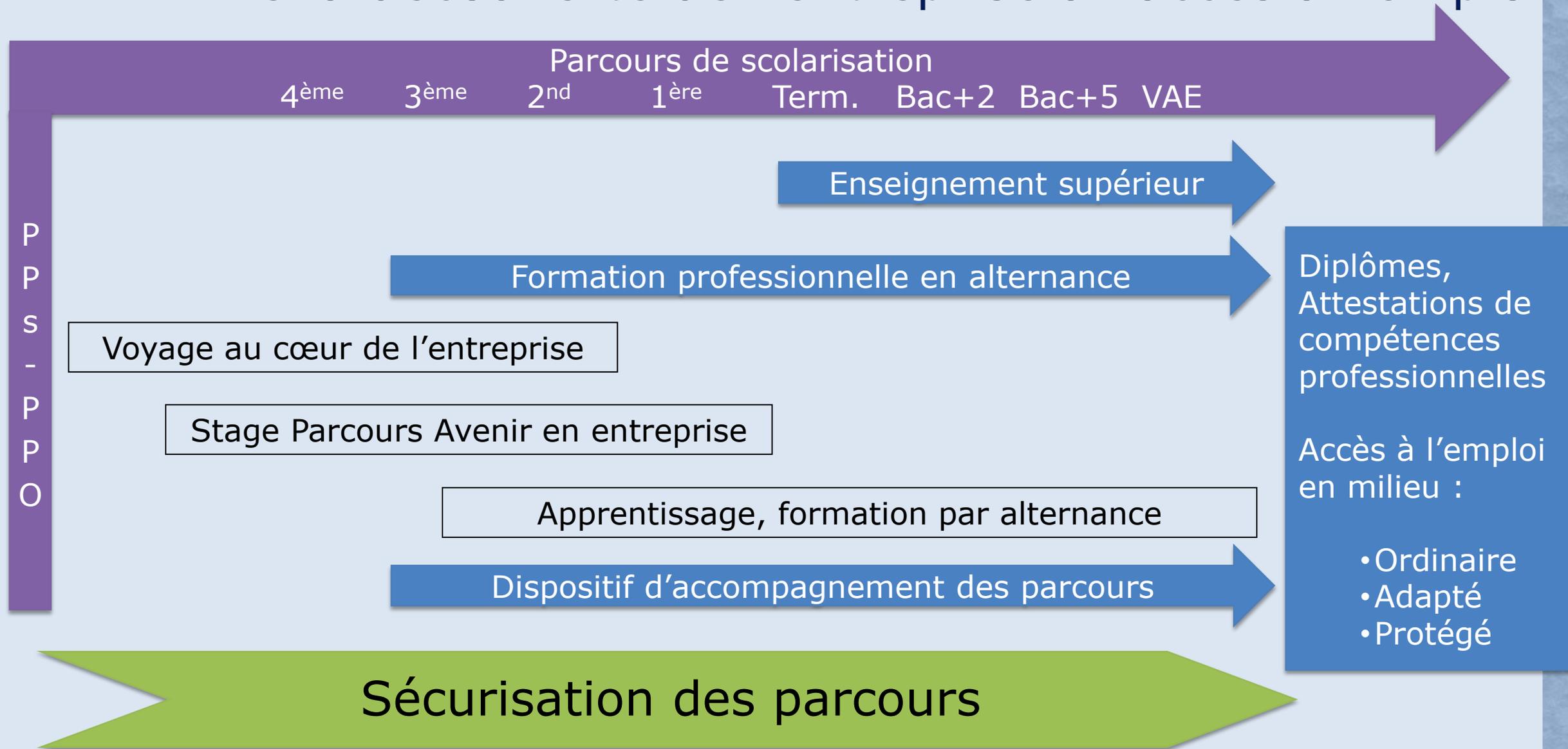
Entreprises, fédérations professionnelles

« PH2E » : Orientations académiques

Périmètre d'action



« PH2E » : De la découverte de l'entreprise à l'accès à l'emploi



Des actions en partenariat

Découverte du monde professionnel
avec ARPEJEH

Accès à la voie de l'apprentissage avec
la Région, l'AGEFIPH et le FIPHFP

Dispositif entreprendre pour apprendre :
EPA

Découverte du monde de l'entreprise :
UPE 13, CGPME

1 - Renforcer la coopération

2 - Garantir la continuité des parcours

3 - Renforcer la formation

Feuille de route académique

Actions de formation
diversifiées

Constitution d'un
vivier de formateurs-
ressources 1er et 2nd
degrés

Coopération avec le
pôle ASH de l'ESPE



Objectif : Adapter l'offre éducative à la diversité des élèves et individualiser leur parcours, améliorer la réponse pédagogique

Formations transversales et inter-degrés



Appui sur des coopérations

Le volet
« élèves à
besoins
éducatifs
particuliers »

Une réponse de proximité

- ✓ Evolution des établissements
Réseau-dys
- ✓ Mobilisation des professeurs certifiés
ASH
- ✓ Mission de conseils, d'aide
méthodologique et pédagogique
- ✓ Inscription dans le plan de formation

Un réseau
académique de
professeurs-
ressources

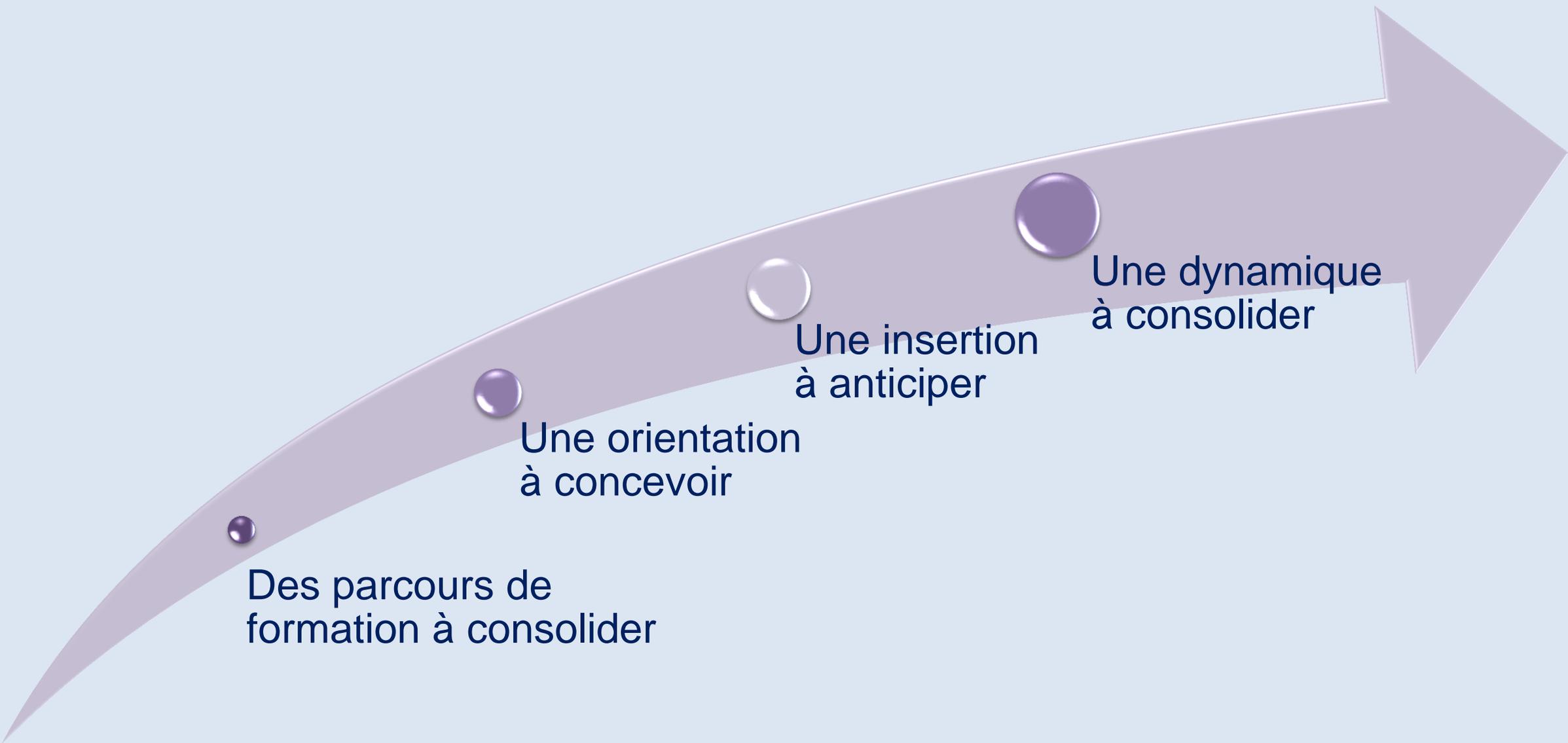


- ✓ L'outil numérique intégré dans la pratique pédagogique des enseignants
- ✓ L'accès aux apprentissages pour les élèves

Mobilisation des outils numériques

Le site ASH





Des parcours de formation à consolider

Une orientation à concevoir

Une insertion à anticiper

Une dynamique à consolider

Répondre
aux besoins particuliers
des élèves :
un engagement de tous

